

## Bulletin d'information sur les pesticides N°3 - Mai 2021

### Actualités législatives et réglementaires



#### **Canada : Le gouvernement québécois reconnaît le lien entre pesticides et maladie de Parkinson.**

Le gouvernement québécois, mené par François Legault, [inscrit la maladie de Parkinson à la liste des maladies professionnelles](#), et reconnaît ainsi pour la première fois le lien entre l'utilisation de pesticides et le déclenchement de cette maladie. C'est la convergence de nombreuses études scientifiques, dont une dizaine de méta-analyses, ainsi que la mobilisation des victimes de pesticides et le poids des interventions politiques, notamment en commission parlementaire, qui ont conduit le Québec à reconnaître, à l'instar de la France depuis 2012, et de la Suède depuis 2016, la maladie de Parkinson comme une maladie professionnelle liée aux pesticides.

Cette reconnaissance a exigé [un amendement au projet de loi 59](#) promu par le ministre du Travail Jean Boulet destiné à revoir la liste des maladies professionnelles reconnues, liste laissée inchangée depuis 1985... Pourtant, dès les années 1980, les études réalisées par le Dr. André Barbeau dans 9 bassins hydrographiques au Québec, avaient identifié

plus de 5 000 cas de Parkinson en lien avec les usages de pesticides et notamment avec une exposition au paraquat. ([Barbeau et al, 1987](#); [Lewin, 1985](#) dans Vandelac et al, 2021).

Les applicateurs de pesticides qui devaient jusqu'alors apporter eux-mêmes des preuves suffisantes pour obtenir une indemnisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), sont soulagés par cette reconnaissance qui permet de renverser le fardeau de la preuve jusqu'alors en faveur des industriels vers les victimes de Parkinson. Néanmoins, tout comme en France, ces victimes devront démontrer que leur exposition à ces produits s'est déroulée sur une période minimale de 10 ans. En outre, elles ne pourront être indemnisées que si elles sont membres de la CNESST, alors que seules 37% des exploitations agricoles y cotisent ([UPA, 2021](#)). Bref, ce sont largement les modalités concrètes d'application qui permettront de juger des impacts réels de cette reconnaissance pour les victimes de Parkinson.

Rappelons que la maladie de Parkinson est une maladie neurodégénérative qui s'attaque aux neurones responsables du contrôle des mouvements. Or, en dépit de certains traitements pour en diminuer les effets handicapants, la guérison complète reste encore impossible aujourd'hui. D'où l'importance d'intervenir en amont en réduisant l'exposition aux pesticides. Les scientifiques s'accordent en effet pour reconnaître une augmentation de 50% à 100% du risque de développer la maladie de Parkinson après avoir été exposé à différents pesticides, notamment à la roténone, au paraquat, au diquat, aux insecticides organochlorés et aux fongicides dithiocarbamate ([AGRICAN, 2020](#)).

Or, au Canada et au Québec, plusieurs de ces pesticides étroitement liés à la maladie de Parkinson sont toujours autorisés. Certains figurent même au palmarès des pesticides les plus vendus, souligne notre partenaire, le Collectif écosanté sur les pesticides, les politiques et les alternatives ([CREPPA](#)) dans un article en cours de publication (1). Ainsi, alors que la Commission européenne n'a pas renouvelé l'autorisation du diquat en 2018 et l'a retiré du marché en 2019, au Canada, ses ventes dépassaient les 500 000 kg. de matière active ([ARLA, 2020](#)) en 2018, et au Québec, elles « flottaient » entre 10 000 et 100 000 kg de matière active ([MELCC, 2020](#)), selon la présentation très fantaisiste de ces données publiques. Le paraquat, interdit dans l'Union européenne en 2007, suite à une [plainte](#) de la Suède contre la Commission européenne, figure sur la liste des ventes de pesticides au Canada dans la catégorie imprécise de ventes inférieures à 500 kilogrammes de matière active par an ([ARLA, 2020](#)).

Comme la maladie de Parkinson, très lourdement handicapante, se développe sur plusieurs décennies, l'autorisation de vente au Canada et au Québec de tels pesticides, interdits depuis des années, voire des décennies en Europe, a possiblement contribué à multiplier ses victimes. Par souci de cohérence et de santé publique, le CREPPA demande donc expressément aux instances québécoises et canadiennes de retirer du marché tous les pesticides liés à la maladie de Parkinson.

---

L'association Victimes des pesticides du Québec (VPQ), qui avait produit un [mémoire](#) dans le cadre de la commission parlementaire sur les pesticides (CAPERN), [se réjouit](#) de la reconnaissance de la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle. Elle souligne toutefois qu'il est indispensable de reconnaître toutes les autres maladies provoquées par les pesticides, telles que le lymphome non-hodgkinien, les myélomes multiples, les cancers de la prostate, les leucémies, la maladie d'Alzheimer, ainsi que les impacts sur la fertilité et la fécondité, une position partagée par nombre de chercheurs-es et d'ONG dans le domaine.

Rappelons qu'au Canada, où les herbicides à base de glyphosate (HBG), dont la vente est autorisée jusqu'en 2032, constituent près de 60% de tous les pesticides. Or, ni le scandale des « *Monsanto Papers* », ni les 125.000 victimes américaines de lymphome non-hodgkinien, ni les règlements hors tribunaux de plus de 10 milliards de dollars U.S, rien n'a encore réussi à faire sourciller Santé Canada. Et il est fort possible que Bayer-Monsanto, ayant annoncé fin mai qu'elle envisageait d'interrompre aux États-Unis ses ventes de Roundup à usages domestiques, conserve néanmoins son marché canadien... Dans ce contexte, si le Québec, où les HBG constituent près de la moitié de tous les pesticides, arrivait, dans la foulée du dossier du Parkinson, à faire aussi reconnaître, à l'instar de la France en 2015, les hémopathies malignes, dont le lymphome non-hodgkinien et autres cancers des cellules sanguines et de leurs précurseurs, à titre de maladies professionnelles liées aux herbicides à base de glyphosate, un pas de géant serait franchi...

- (1) Vandelac, Louise, Mia Sarrazin, Marie-Hélène Bacon et Lise Parent (2021) *Herbicides à base de glyphosate, santé et sécurité au travail : éclairages France-Québec*, Revue *Communitas*, Département de sciences juridiques, Université du Québec à Montréal, \*en cours de publication.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)

---